

# FORMATION INITIALE SSCT



**5 JOURS**



**Membres du CSE**

*Avec la fusion des instances représentatives du personnel, les membres du Comité Social et Économique ont aussi pour mission de veiller à la santé et à la protection des salariés.*

*Les membres de la délégation du personnel du comité social et économique bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (Art. L. 2315-18).*

## OBJECTIFS :

- **Appréhender les responsabilités des membres du CSE en matière de Santé, Sécurité et Conditions du Travail**
- **Être capable de mener des visites et des enquêtes SSCT**
- **Utiliser des méthodes et outils dans l'analyse des risques professionnels.**

## POUR QUI :

- Membres du CSE / Commission Santé Sécurité et Conditions du Travail
- Délégués syndicaux
- Représentants de proximité
- Salariés concernés par la Santé et la Sécurité au Travail (RH, Direction)

## PREREQUIS :

- Aucun

## PROGRAMME DÉTAILLÉ :

### **La Santé et la Sécurité au Travail dans les nouvelles instances CSE**

- La réforme des instances représentatives du personnel
- Le statut protecteur des élus du CSE
- La démarche préventive en matière de Santé et Sécurité au Travail
- L'obligation de résultat de l'employeur en matière de protection des salariés

### **Les acteurs de la Santé, Sécurité et Conditions du Travail**

- Les acteurs internes
- L'interlocuteur privilégié du CSE en charge de la prévention et de la sécurité
- Les acteurs externes
- Les moyens des acteurs en Santé, Sécurité et Conditions de Travail

### **Le rôle du CSE en matière de Santé, Sécurité et Conditions du Travail**

- Les attributions du CSE en matière de Santé, Sécurité et Conditions du Travail
- Les consultations récurrentes et ponctuelles du CSE
- Le rôle du référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel
- Le fonctionnement du CSE en matière de Santé et Sécurité au Travail
- Les moyens du CSE en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail

### **La commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)**

- Les modalités de mise en place de la commission (effectifs, activités)
- Les différences entre le CHSCT et la Commission SSCT
- Le fonctionnement de la commission SSCT
- Les attributions de la commission SSCT

## **L'évaluation des risques professionnels**

- Le cadre réglementaire des risques professionnels
- Les 9 grands principes généraux de prévention
- La prévention primaire : un enjeu prioritaire dans l'entreprise
- Présentation des principaux risques professionnels
- L'évaluation des risques professionnels et le DUERP
- L'approche par le genre et les impacts différenciés

## **Les actions préventives en matière de risques professionnels**

- La visite périodique d'inspection des membres du CSE
- La vigilance sur la discrimination et la différenciation de traitement Femmes/Hommes
- La contribution de l'amélioration de la Qualité de Vie au Travail
- Les Droits d'Alerte du CSE
- Le recours à un expert habilité / agréé

## **La réalisation d'une visite périodique**

- Travail préparatoire de la visite
- Mise en situation dans les locaux de l'entreprise ou simulations
- Analyse du déroulement de la mise en situation/simulations et axes d'améliorations

## **L'analyse des accidents professionnels**

- L'approche préventive de l'analyse des accidents de travail / Pyramide de Bird
- La méthodologie des accidents de travail
- L'organisation d'une enquête conjointe
- L'élaboration des préconisations

## **ORGANISATION DE LA FORMATION :**

- Salle de formation muni du matériel de vidéo-projection et d'animation
- Processus d'accompagnement et d'adaptation des personnes en situation de handicap
- Intervenants / Formateurs experts en Droit Social

## **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :**

- Analyse préliminaire des besoins des participants
- Adaptation des formateurs au contexte et aux situations rencontrées par les participants
- Pédagogie basée sur l'échange et le partage d'expériences
- Transmission des supports de présentation et des documents de formation
- Suivi post formation dans la mise en oeuvre des méthodes et outils abordés.

## **DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION :**

- Feuille d'émargement
- Quiz collectifs
- Mises en situation
- QCM d'évaluation de formation
- Grille Evaluation Participant
- Grille Evaluation A Froid

## **PLANNING DE FORMATION :**

Nous consulter / planning prévisionnel sur le site internet : [www.formation-cse-ssct.com](http://www.formation-cse-ssct.com)

Délai d'accès à la formation : 1 mois (après accord de l'employeur pour le congé de formation)

## **TARIFS :**

- Session inter-entreprises : à partir de 290€ HT\*/jour par participant.
- Session intra-entreprise : à partir de 980€ HT\*/jour pour un groupe de 4 à 12 personnes.

\* Tarifs hors frais de missions et de déplacements.

## **CONTACT :**

FCSE Formation CSE SSCT - Working Mios , 6C rue Gustave Eiffel, 33380 MIOS

Tel : 07.56.89.20.03 / Mail : [secretariat@formation-cse-ssct.com](mailto:secretariat@formation-cse-ssct.com)

Site internet : [www.formation-cse-ssct.com](http://www.formation-cse-ssct.com)